

## Communiqué du Collectif pour la Promotion et la Défense de l'École Publique de Proximité

Le 10 juin 2006,

**\*Convention Robien Regroupements d'écoles / Communiqué**

Le revoili, le revoila le projet Darcos : C'est le Retour et la Continuité en force d'une politique erronée, en oeuvre depuis 40 ans, de regroupement d'écoles et de déménagement du territoire.

L'Institution, bras d'exécution de cette politique qui oeuvre aussi pour une privatisation de l'Education nationale (cf article 89 de la loi du 13 août 2004), continue de nous mentir impunément, au plus grand mépris de l'intérêt de l'enfant et de l'intérêt général.

Ceci, avec d'autant plus de facilité qu'usagers et élus souffrent en la matière d'un vrai déficit d'information de la part de leurs structures représentatives politiques, syndicales et associatives .

Aux dernières loges de l'information, ils sont appelés à essayer les plâtres et à payer toujours plus, tel que prévu par les textes sur le chapitre des transports scolaires par exemple...

Le Collectif s'élève contre cette politique [1] et en appelle au débat/information [2]

Collectif pour la Promotion et la Défense de l'École Publique de Proximité

site : <http://ecoledeproximite.free.fr>

Contacts

- Nicole Guérin, Présidente et Vice Prés Fcpe VENDEE :

02 51 35 30 37

- Maurice Marteau, Vice-Président – Prés Défense et Promotion de l'École communale (CHARENTES):

06 72 96 29 59 / 05 45 82 27 92

- Christian Fournier, Vice Président - Maire de Saint-Martin Valmeroux (CANTAL) :

06 73 39 73 81

- Coordination : 06 22 13 57 29

---

[1] [communiqué](#) du Collectif pour la promotion et la défense de l'École Publique de Proximité (4/1/2006)

[2] <http://ecoledeproximite.free.fr/salon.htm> , Forums citoyens 2006 « Education et Territoires »

\*\*\*\*\*

\*\*\*

\*

\*-AFP-9 juin 2006

**Robien signe une convention pour le regroupement des écoles rurales**

Le ministre de l'Education, Gilles de Robien, signera lundi à Massiac (Cantal) une convention permettant aux maires, conseil général et inspection d'académie de "se mettre d'accord" pour organiser sur trois ans des regroupements d'écoles rurales, a annoncé le ministère vendredi. Il s'agit de "la première convention du genre" et M. de Robien entend "appeler les autres départements ruraux à suivre ce modèle", a expliqué son entourage à l'AFP. L'objectif de cette convention est de permettre aux écoles implantées en milieu rural de se regrouper dans le cadre des communautés de communes, en concertation, au lieu de subir les aléas annuels de la carte scolaire (fermetures et ouvertures de classe), décidée par le seul rectorat. "On y gagne en qualité car on crée des écoles plus grandes, supérieures à 3 ou 4 classes, donc du point de vue pédagogique, le fonctionnement est plus dynamique", a assuré l'entourage du ministre. Les moyens seront également optimisés, a-t-on ajouté: "plutôt que les petites communes, qui ont peu de moyens, paient seules le toit de la vieille école, ça permet d'additionner crédits et subventions pour construire de très jolies et confortables écoles rurales". Une commune centrale dans une communauté de communes pourra donc prendre en charge l'école "d'un commun accord" et permettre "un transport scolaire en étoile et non en cercle comme ça existe trop souvent", a précisé la même source.